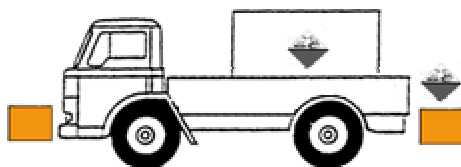


Le NEGOCE AGRICOLE CENTRE ATLANTIQUE vous propose les AFFICHES SUIVANTES adaptées à votre entreprise !



MAIS AUSSI , TOUTES TOUTES LES PLAQUES POUR VOS TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES...

- **plaques Matières comburantes**
- **plaques matières toxiques**
- **plaques Matières et objets dangereux divers**



Matière ou Gaz toxique

AINSI QUE TOUS les équipements de camions :






- **Recueil de consignes de sécurité**
- **Lampe torche**
- **Cône de signalisation**
- **Baudrier**

Nous pouvons aussi vous fournir des :

Panneaux de signalisation de santé et de sécurité au travail

Sur les lieux de travail, un pictogramme appliqué sur un panneau participe à la signalisation de santé et de sécurité, qui peut revêtir d'autres formes, lumineuses ou sonores. La signification du panneau dépend de sa forme, de sa couleur et du pictogramme utilisé. Les panneaux de signalisation de santé et sécurité au travail sont issus de l'arrêté du 4 novembre 1993 (annexe II), modifié par l'arrêté du 8 juillet 2003. Ils concernent la prévention des incendies, les premiers secours, la circulation dans l'entreprise, les risques chimiques ou biologiques, etc.

Les formes et les couleurs de ces panneaux varient en fonction de leur signification.

Signification	Forme et couleurs des panneaux	Exemple
Interdiction	Rond à pictogramme noir sur fond blanc, cerclé et barré de rouge à 45 ° (le rouge doit recouvrir au moins 35 % de la surface du panneau)	 <i>Défense de fumer</i>
Avertissement ou indication	Triangle à pictogramme noir sur fond jaune, avec bordure noire (le jaune doit recouvrir au moins 50 % de la surface du panneau)	 <i>Danger Général</i>
Obligation	Rond à pictogramme blanc sur fond bleu (le bleu doit recouvrir au moins 50 % de la surface du panneau)	 <i>Protection obligatoire de la vue</i>
Sauvetage et secours	Carré ou rectangle à pictogramme blanc sur fond vert (le vert doit recouvrir au moins 50 % de la surface du panneau)	 <i>Civière</i>
Matériel ou équipement de lutte contre l'incendie	Rectangle ou carré à pictogramme blanc sur fond rouge (le rouge doit recouvrir au moins 50 % de la surface du panneau)	 <i>Extincteur</i>

Formes et couleurs des panneaux prévus par la réglementation